

**COLLOQUE: « Vieillir dans l'immigration: Quel statut et quelle prise en charge des marocains vieillissants? »**

**VISION PROSPECTIVE DES REGIMES DE RETRAITE AU MAROC**

**30 mai 2009**

**M. THAMI YAHYAOU  
Ministère de l'économie et des finances**

# PLAN

## Partie I : Processus de réforme des régimes de retraite au Maroc

1- Système de retraite au Maroc

2- Processus de réforme des retraites au Maroc

3- Principales conclusions du premier rapport de la Commission technique

4- Termes de référence pour la réforme de la retraite

5- Mesures de réforme urgentes adoptées

6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

7- Travaux de l'étude restants à réaliser

## Partie II : Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

# 1- Le système de retraite marocain

Le secteur de la retraite se compose de:

- ❖ 4 régimes à caractère général :
  - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) : salariés du secteur privé ;
  - Caisse Marocaine de Retraites (CMR): fonctionnaires titulaires de l'Etat (civils et militaires) et des collectivités locales ;
  - Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) : personnels des établissements publics ;
  - Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) : régime complémentaire facultatif pour les salariés du secteur privé .
- ❖ Une caisse de retraite interne : ONE/Régies de distribution d'eau et d'électricité .

# 1- Le système de retraite marocain

Indicateurs du secteur de la retraite en 2007 (montants en millions DH):

Régimes	CMR	CNSS	RCAR	CIMR	CIR-OCP	CCR-ONE	TOTAL
Actifs cotisants	855 837	1 679 801	187 658	240 971	14 339	15 685	2 994 291
Bénéficiaires	483 368	325 555	61 416	114 999	32 737	7 756	1 025 831
Cotisations	15 483	9 183	1 349	3 156	280	365	29 817
Prestations	13 596	7 455	1 544	2 300	1 193	463	26 552
Réserves	47 011	20 330	49 234	12 873	32 968	1 366	163 782
Produits financiers	2 390	793	4 300	1 207	1 466	57	10 212

## 2- le processus de réforme des retraites au Maroc

- 1998 : Création du comité de suivi des études actuarielles.
- 2000 : Elaboration du «Rapport de synthèse des études actuarielles» remis à M. le 1<sup>er</sup> Ministre.
- 2001 : Elaboration d'un Rapport sur les pistes de réforme du secteur de la retraite au Maroc remis à M. le 1<sup>er</sup> Ministre.
- 2003 : Introduction du dossier « réforme des régimes de retraite » dans le dialogue social concrétisé par l'accord du 30 avril 2003.
- 2003 : Tenue d'un colloque national sur les réformes des régimes de retraite .
- 2004 : Constitution par Monsieur le Premier Ministre de la Commission nationale et de la Commission technique chargées de la réforme des régimes de retraite.

## 2- le processus de réforme des retraites au Maroc

### ▪ Novembre 2006 :

- Validation par la Commission nationale du 1<sup>er</sup> rapport de la Commission technique relatif au diagnostic de la situation des régimes de retraite;
- Validation des termes de référence pour la réforme de la retraite;
- Demande de l'élaboration du Cahier des charges pour l'étude des scénarios de réforme;

### ▪ Avril 2007 : validation du cahier des charges relatif à l'étude des scénarios de réforme confiée à un cabinet indépendant;

### ▪ Mai 2008 : lancement de l'étude de la réforme dont le suivi a été confié à la Commission technique;

### ▪ Mai 2009: présentation des résultats du volet 1 de l'étude «actualisation du diagnostic »

### 3- Principales conclusions du premier rapport de la Commission technique

- fragilité des équilibres démographiques et financiers.
- importance de la dette implicite dépassant une année de PIB.
- importance des taux de cotisation d'équilibre.
- nécessité d'introduire des réformes dans l'immédiat.

Les représentants des centrales syndicales ont mis l'accent sur:

- la problématique de la gouvernance des caisses de retraite ;
- la faiblesse du taux couverture en matière de retraite (moins de 30%) .

## 4- Termes de référence pour la réforme de la retraite

Principes et contraintes sur lesquels doit se baser la réforme :

- garantir l'équilibre et la viabilité des régimes sur le long terme;
- tenir compte de la capacité contributive des salariés et des employeurs;
- sauvegarder les droits acquis jusqu'à la date de la réforme ;
- assurer des taux de remplacement nets à même de sauvegarder les niveaux de vie après la période d'activité sans menacer la viabilité du système ;
- respecter le lien actuariel entre l'âge de la retraite, l'espérance de vie, le taux de remplacement et le niveau de cotisation;
- assurer une transition graduelle dans la mise en oeuvre de la réforme .



## 4-Terms de référence pour la réforme de la retraite

❖ L'objectif ultime de la réforme à long terme:  
Adopter un système de retraite pour l'ensemble des catégories d'affiliés: «Système cible».

❖ Partir de la réalité des régimes actuels et des spécificités démographiques, sociales et économiques et de leurs évolutions dans l'avenir.

❖ Atteindre le système cible passe par l'adoption progressive des trois scénarios de réforme suivants:

## 4-Termes de référence pour la réforme de la retraite

**Scénario 1**: Réforme paramétrique du système à travers:

- le maintien de l'organisation institutionnelle actuelle des trois régimes (CMR, CNSS et RCAR);
- la solution à la situation institutionnelle de la CIMR en tenant compte des établissements publics adhérant à ce régime ;
- l'ajustement des paramètres des régimes (âge de mise à la retraite, taux d'annuité, assiette de calcul de la pension...) pour renforcer leurs assises financières .

## 4-Termes de référence pour la réforme de la retraite

---

**Scénario 2**: Organisation institutionnelle dualiste à travers la création de deux pôles:

- pôle public: composé des régimes CMR et RCAR;
- pôle privé: composé des régimes CNSS et CIMR.

**Scénario 3**: Système de retraite intégré (Régime unique)

## 5- Mesures de réforme urgentes adoptées

❖ Face à la situation préoccupante que présentaient certains régimes de retraite, plusieurs mesures de réforme urgentes ont été adoptées.

❖ Objectifs des ces mesures:

- retarder l'apparition des déficits qui menaçaient certains régimes de retraite sur le court terme (CMR et CIMR);

- Préparer les conditions de la mise en œuvre de la réforme (CNSS, caisses internes de retraite).

## 5- Mesures de réforme urgentes adoptées

### ❖ Pour la CMR (Régime des pensions civiles)

- augmentation du taux de cotisation de 14% à 20% étalé sur 3 ans (2004-2006) ;
- règlement en 2005 de 11 milliards DH au titre des arriérés de l'Etat envers la CMR ;
- règlement, à compter de 2006, de 7,5 milliards au titre de l'impact de l'opération du départ volontaire sur les équilibres du régime.

## 5- Mesures de réforme urgentes adoptées

### ❖ Pour le RCAR

- mise en application en 1993 du régime complémentaire du RCAR ;
- intégration progressive depuis 2001 des caisses internes de retraite dans le RCAR dans le respect du principe de la neutralité actuarielle:

Caisses internes	Année	Coût de transfert
ONCF	2002	5,8
Régie des Tabacs	2003	3,4
ODEP	2004	2,3
OCP	2008	27,9
TOTAL		39,4

- cette opération offre au RCAR un avantage démographique (+50.000 actifs et + 50.000 pensionnés) et financier (39,4 milliards DH).

## 5- Mesures de réforme urgentes adoptées

### ❖ Pour la CNSS

- reprise en 2000 des travaux du conseil d'administration de la Caisse gelés depuis 1992 ;
- instauration en 1996 d'une pension minimum de 500 DH revalorisée à 600 DH en 2000 ;
- augmentation en 1993 du plafond du régime à 5000 DH puis en 2002 à 6000 DH;
- instauration en 2004 du principe de la retraite anticipée;
- Calcul des pensions sur la base des 8 au lieu des 6 dernières années.

## 5- Mesures de réforme urgentes adoptées

### ❖ Pour la CIMR

- adoption en 2003 de la loi 09-03 modifiant la loi n° 17-99 portant code des assurances visant le report de l'application des dispositions du code à 2008;
- encaissement à compter de 2003 des contributions patronales gérées auparavant par les entreprises des assurances et leurs intégration dans le cadre du système de répartition;
- baisse du niveau des prestations offertes par le régime;
- exclusion définitive de la CIMR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, du champ d'application du code avec instauration d'un contrôle de l'État sur la caisse.



## 6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

### CMR: Régime des pensions civiles

- ❖ Stabilité de l'effectif des cotisants à 600.000;
- ❖ Forte augmentation des retraités de 148.976 en 2007 à 441.000 en 2060;
- ❖ Dégradation du rapport démographique qui passera de 3,49 actifs pour un retraité en 2007 à 1,37 actif pour un retraité en 2060;
- ❖ Apparition du 1<sup>er</sup> déficit du régime en 2012 pour atteindre 62 milliards DH en 2060;
- ❖ Les réserves atteindront un maximum de 65 milliards de dirhams en 2012 avant de s'épuiser sous l'effet des déficits annuels en 2020;
- ❖ Les engagements du régime « fermé » s'élèvent à 526 milliards DH, soit un taux de couverture de 11% ;
- ❖ Le taux de cotisation d'équilibre sur le long terme se situe à 54%.

## 6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

### RCAR : Régime collectif d'allocations de retraite

- ❖ Quasi stabilité des cotisants (156.000 en 2007 à 175.000 à partir de 2030);
- ❖ Forte augmentation des retraités de 57.000 en 2007 à 225.000 en 2060;
- ❖ Dégradation du rapport démographique qui passera de 2,7 actifs pour un retraité en 2007 à 0,8 à partir de 2045;
- ❖ Apparition du 1<sup>er</sup> déficit du régime en 2021 pour atteindre 8 milliards DH à partir de 2050;
- ❖ Épuisement des réserves du régime en 2049 (2037 pour le fonds de péréquation) ;
- ❖ Les engagements du régime « fermé » s'élèvent à 112 milliards DH, soit un taux de couverture de 80%.

## 6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

### CNSS: Régime de sécurité sociale

- ❖ Le taux de couverture de la CNSS passera de 20% en 2007 à 45% en 2060 ;
- ❖ L'effectif des retraités est multiplié par 15 sur la même période;
- ❖ Amélioration du rapport démographique qui passera de 8,41 en 2007 à 12,6 en 2020 avant de baisser à 3,9 en 2060;
- ❖ Apparition du 1<sup>er</sup> déficit du régime en 2027 pour atteindre 33 milliards DH en 2060;
- ❖ Épuisement des réserves du régime en 2037 ;
- ❖ Les engagements du régime «fermé» s'élèvent à 451 milliards DH, soit un taux de couverture de 4,1%;
- ❖ Le taux de cotisation d'équilibre sur le long terme se situe à 14%. Ce taux reste sensible au facteur démographique.

## 6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

### CIMR: Caisse interprofessionnelle marocaine de retraites

- ❖ La population d'actifs passera de 241.000 en 2007 à 531.000 en 2060;
- ❖ L'effectif des retraités est multiplié par 2,5 d'ici 2028 pour atteindre 198.000. Par la suite, l'augmentation est plus lente avec un effectif de 357.000 en 2060;
- ❖ Chute rapide du rapport démographique de 3 en 2007 à 1,5 en 2060;
- ❖ La réserve de prévoyance est toujours positive et croissante en fin de projection (pas de déficit à l'horizon de projection);
- ❖ Les engagements du régime «fermé» s'élèvent à 63 milliards DH, soit un taux de couverture de 28%.

# 7- Travaux de l'étude restant à réaliser

Deux autres volets de l'étude sont en cours de réalisation ; à savoir :

❖ Définition d'un système national de retraite cible vers lequel doivent converger les régimes de retraite ;

❖ Etude des trois scénarios de réforme prévus dans les termes de référence et la convergence vers le scénario 3 selon les variantes suivantes :

- Variante 1 : passage immédiat de la situation actuelle au scénario 3;
- Variante 2 : passage immédiat de la situation actuelle au scénario 2 puis au scénario 3 ;
- Variante 3 : passage progressif de la situation actuelle au scénario 1 de la réforme, puis au scénario 2 avant d'atteindre le scénario 3.

## 7- Travaux de l'étude restants à réaliser

---

- ❖ L'achèvement des travaux de l'étude est prévu pour la fin de l'année 2009.
- ❖ À la lumière des résultats de l'étude, la Commission technique doit proposer, dans un cadre consensuel, un projet de réforme du secteur de la retraite à soumettre à la Commission nationale.

# PLAN

## Partie I : Processus de réforme des régimes de retraite au Maroc

1- Système de retraite au Maroc

2- Processus de réforme des retraites au Maroc

3- Principales conclusions du premier rapport de la Commission technique

4- Termes de référence pour la réforme de la retraite

5- Mesures de réforme urgentes adoptées

6- Diagnostic actualisé de la situation des régimes de retraite

7- Travaux de l'étude restants à réaliser

## Partie II : Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

❖ La population des MRE s'élève actuellement à plus de 3,3 millions.

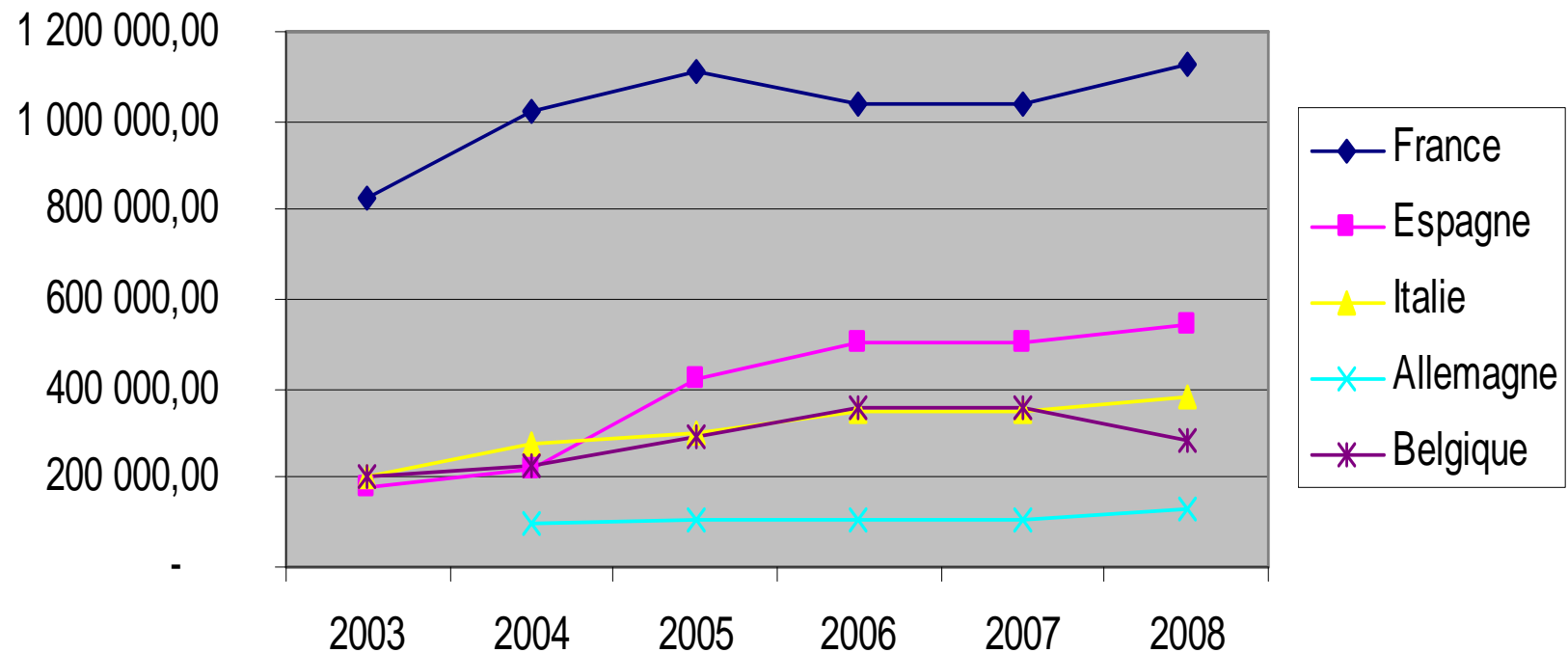
❖ Les principales communautés marocaines se présentent comme suit:

<b>Pays</b>	<b>Effectif</b>
France	1 131 000
Espagne	547 000
Italie	380 000
Belgique	285 000
Pays Bas	278 000
Allemagne	130 000
États-unis	100 000
Canada	60 000
Libye	120 000
Algérie	80 000
Arabie Saoudite	28 000
Émirats Arabes Unies	13 000
Autres pays arabes	39 000



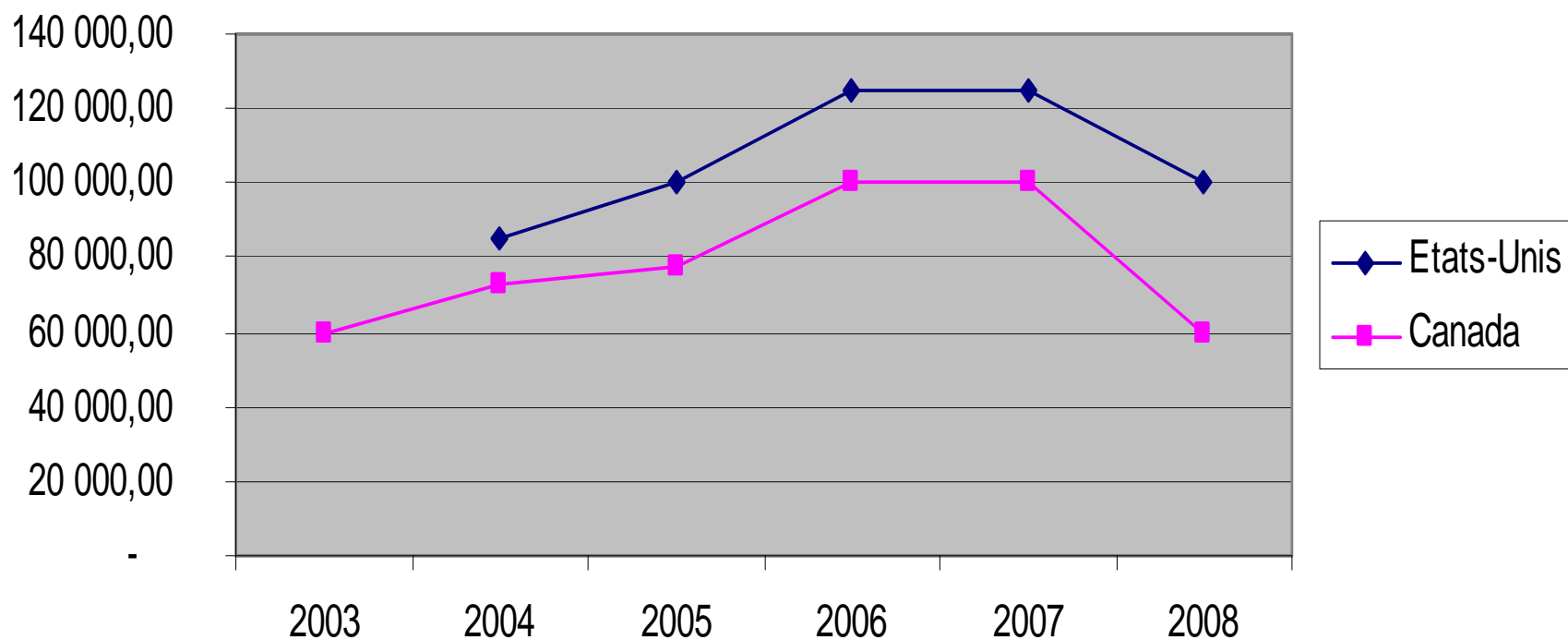
# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

Evolution de la communauté marocaine résidente dans quelques pays européens



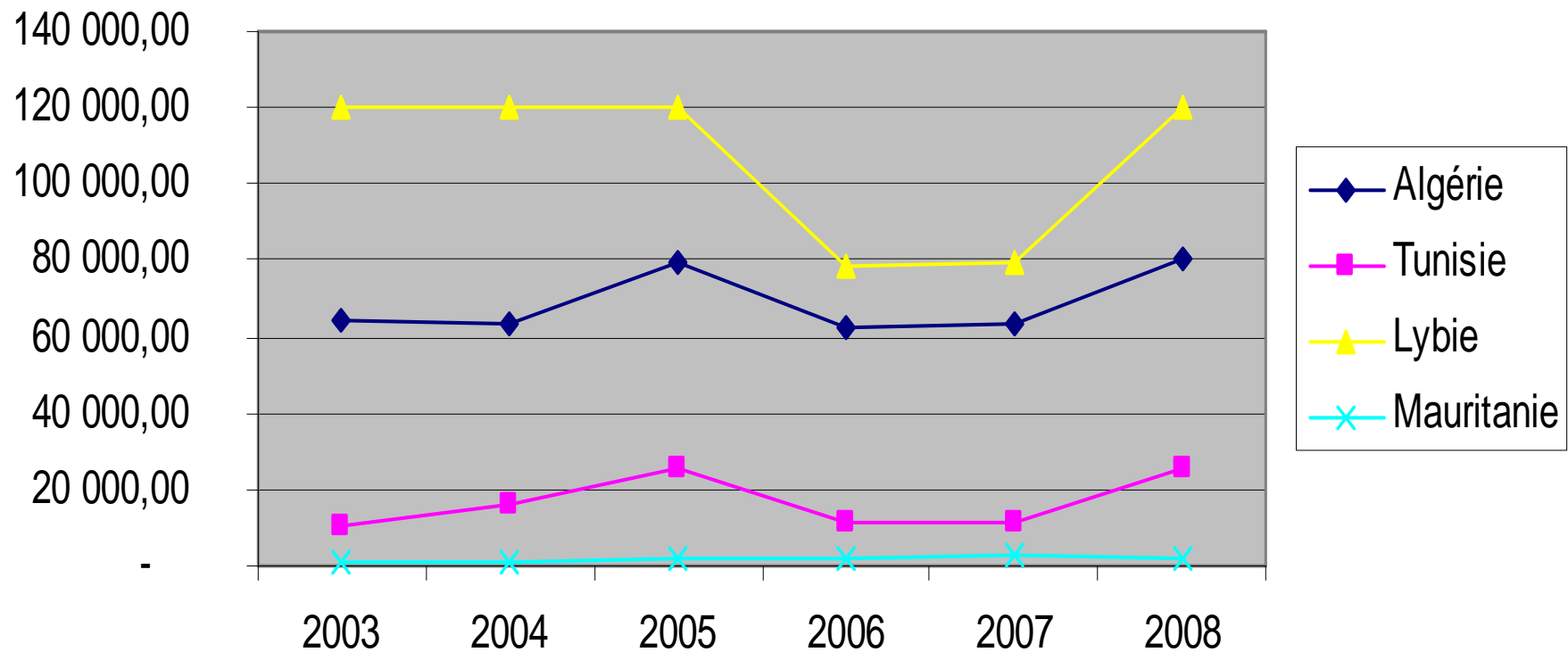
# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

Evolution de la communauté marocaine résidente aux Etats Unis et au Canada



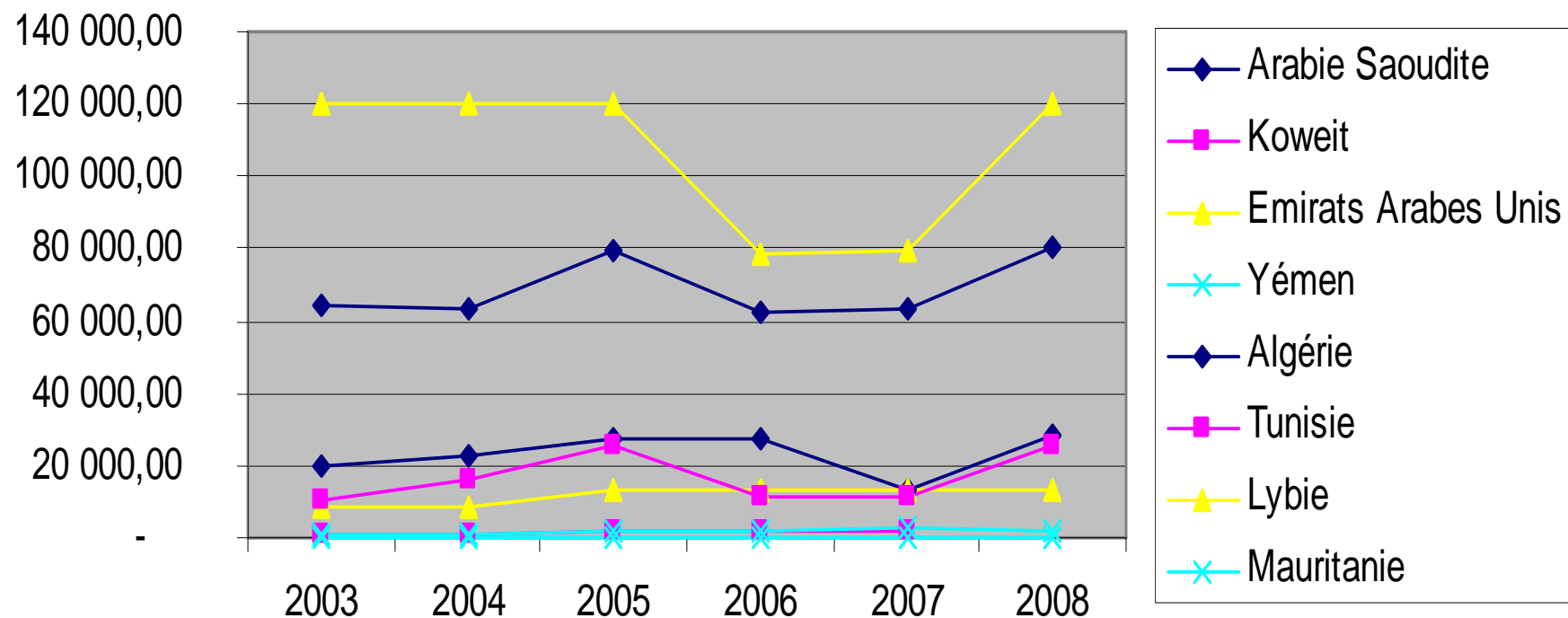
# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

Evolution de l'effectif de la communauté marocaine résidente dans les pays du Maghreb



# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

Evolution de l'effectif de la communauté marocaine résidente dans quelques pays arabes



# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

❖ Une enquête réalisée en 2005 par le HCP sur «l'insertion socioéconomique des Marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil (pays européens) » montre:

- une certaine tendance à la parité entre les hommes et les femmes (54,6% pour les hommes et 45,4% pour les femmes);
- que l'âge moyen de cette population est de 26,3 ans (27,7 ans pour les hommes contre 24,7 ans pour les femmes);
- que le taux d'activité de l'ensemble des MRE âgés de 15 ans et plus, s'établit à 57,1%, avec un taux de 74,6% pour les hommes qui est plus que le double de celui des femmes (34,7%);
- que le taux de chômage, qui s'élève à 8,2%, affecte plus les femmes avec un taux de 12,9% qui est le double de celui relevé chez les hommes (6,5%);
- que 71% de l'ensemble des MRE actifs des deux sexes sont employés dans des professions de faibles qualification.

# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

L'enquête a révélé également que:

- ❖ la migration de retour tente essentiellement les MRE des groupes socioprofessionnels:
  - en bas de l'échelle sociale;
  - ayant été peu ou pas scolarisés;
  - plutôt exclus dans les sociétés d'accueil;
  - à la fin de leur vie active ou sur le point de partir à la retraite;
  - nés au Maroc et y disposent d'avoirs immobiliers ou productifs.
  
- ❖ L'intention de retour se manifeste plus parmi les chefs de ménage que parmi leurs conjoints ou enfants:
  - Chefs de ménage : 57,2%
  - Conjoints : 52,8%
  - Enfants de sexe masculin: 34,7%
  - Enfants de sexe féminin : 35,6%
  
- ❖ Près des 2/3 des investissements réalisés au Maroc par les MRE sont le fait des ménages dont le chef compte se réinstaller au Maroc.

# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

- ❖ La migration de retour des MRE risque d'engendrer des «**Besoins**» en terme de protection sociale (risque vieillesse, invalidité, maladie...) qui diffèrent en fonction des systèmes des pays d'accueil en la matière.
- ❖ plusieurs données doivent être prises en compte; notamment:
  - l'existence ou non d'une couverture sociale au profit de cette population dans ces pays;
  - les possibilité de continuer à bénéficier des prestations sociales tout en résidant au Maroc et dans les mêmes conditions ;
  - la possibilité de sauvegarder les droits à la retraite pour les travailleurs n'ayant pas accumulé la période requise d'affiliation pour bénéficier des prestations retraite par un système de coordination entre le Maroc et les pays d'accueil (la portabilité des droits).

# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

- ❖ Le Maroc est aujourd'hui lié à 18 états par des conventions bilatérales de sécurité sociale, notamment la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, la Roumanie, la Libye, la Tunisie, le Canada, le Portugal, le Luxembourg et l'Égypte, dont les conventions sont déjà ratifiées.
- ❖ Les conventions avec l'Algérie, l'Italie et le Québec sont en cours de ratification.
- ❖ Tandis que des négociations sont entamées notamment avec la Norvège, la Grèce...



# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

❖ Ces conventions ont pour objet de :

- sauvegarder les droits et les acquis des ressortissants marocains à l'étranger, favorisant également la mobilité internationale des travailleurs marocains;
- faciliter le maintien au pays des familles de travailleurs puisqu'elles sont également couvertes et favorisent le retour des travailleurs à leur pays d'origine.

❖ Ces conventions portent sur:

- les prestations familiales;
- les indemnités journalières de maladie et de maternité;
- les pensions de vieillesse, de survivants ou d'invalidité;
- les allocation au décès;
- les accidents de travail et les maladies professionnelles;
- les soins de santé;
- le chômage.

# Quelques réflexions sur la protection sociale des MRE

- ❖ Une réflexion doit être menée en vue d'apprécier l'opportunité de mettre en place, à l'instar de certains pays à vocation d'immigration, une couverture retraite pour les Marocains résidants à l'étranger et ne disposant d'aucune couverture sociale.
- ❖ Cette couverture va:
  - Renforcer le lien avec le pays d'origine;
  - Assurer un revenu de remplacement pour cette population en période d'inactivité;
  - Constituer un transfert de fonds régulier qui va contribuer à améliorer l'épargne nationale.
- ❖ De plus, il y a lieu de veiller à la bonne application des conventions de sécurité sociale en vue d'atténuer les retards constatés en particulier dans la liquidation et le transfert des prestations aux bénéficiaires.

---

**Merci pour votre attention**